

Livret d'accueil

Année scolaire

2019 - 2020

Ecole maternelle de Zimmersheim



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées (à l'école et au périscolaire directement si votre enfant le fréquente). Vous pouvez contacter l'école maternelle au 03 89 44 18 28 ou adresser un mail à l'adresse suivante : ce.0680983z@ac-strasbourg.fr

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est affiché dans le panneau d'affichage de la maternelle et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous sera transmise, nous vous demanderons de retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

Une participation au fonctionnement et aux sorties est demandée en début d'année aux parents. Avec cet argent, l'école finance les sorties, achète du matériel commun pour les élèves (feutres, crayons, feuilles, peintures etc.) et fournit les classeurs.

Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant, c'est important. Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées. Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront ! N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants si vous vous posez encore des questions.



Le personnel de l'école

La directrice : Mme Lambert Emmanuelle

Les enseignantes :

Classe Maternelle-CP : Mme Meyer Marie-Laure

Classe élémentaire : Mme Lambert Emmanuelle

L'Atsem (agents territoriaux spécialisés en école maternelle) : Madame Kapp Véronique

L'inspection de Riedisheim

IEN : Mme Burget Nathalie

Tél 03 89 33 34 70

ce.0681791c@ac-strasbourg.fr

Le Rased (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

Tel : 03 89 54 18 66

Psychologue scolaire : Madame Graizely-Steck Judith

**Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être
des enfants.**

La vie à l'école

Notre école comprend 2 classes monolingues regroupant des enfants d'âges différents allant de la petite section jusqu'au CM2 :

- **Organisation des classes** : (sous réserve de modifications à la rentrée)

Classe 1 : petite, moyenne et grande sections + CP

Classe 2 : CE1 – CE2 – CM1 - CM2

- **Horaires**

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Dans le cas où, à titre exceptionnel, vous deviez emmener ou rechercher votre enfant en dehors des horaires de l'école (pour un rendez-vous médical par exemple), merci de prévenir l'école auparavant. En fonction de l'horaire et des activités prévues, nous définirons avec vous les modalités (lieu, décharge à signer...).

Les portes de l'école sont ouvertes :

- Le matin de 7h50 à 8h15 pour les maternelles, de 7h50 à 8h pour les élémentaires

(de 7h50 à 8h15, vous devez accompagner votre enfant jusque dans sa classe et le confier à l'enseignant ou l'atsem)

- L'après-midi de 13h20 à 13h30

Pour les sorties :

- Le matin à 11h30

- L'après-midi à 16h

Les enfants de maternelle doivent être récupérés à la porte de l'école maternelle.

Une sieste est proposée l'après-midi aux enfants de petite section. Pour que votre enfant s'endorme dans les meilleures conditions, glissez-lui sa tétine (s'il en a une) et son doudou dans le sac... Il sera ravi de les retrouver à ce moment-là !

• **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent une fiche de renseignements et une fiche d'urgence où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations. Il faut aussi y indiquer les personnes autorisées à chercher votre enfant.

• **Équilibre alimentaire et collation du matin**

Conformément aux recommandations de l'AFSSA et de l'ARS, il n'y a plus de collation matinale systématique avant la récréation de 10h. Le goûter du matin n'aura lieu que dans le cadre de certaines activités (atelier cuisine, semaine du goût...) ou pour fêter un anniversaire.

Pour l'anniversaire de votre enfant, vous pourrez apporter un gâteau qu'il partagera avec tous ses camarades de classe. (Pour des raisons pratiques, pas de gâteaux à la crème, de fondants, de mi-cuits...).

Il est cependant essentiel que votre enfant prenne un vrai petit déjeuner le matin avant de venir à l'école, afin d'avoir l'énergie nécessaire tout au long de la matinée.

• **Information des parents**

Les enseignants ont mis en place un cahier de liaison. Dans ce cahier, figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) merci de les lire, les signer, y répondre le cas échéant et de rapporter le cahier de liaison dès le lendemain matin. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans les panneaux d'affichage et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée dans chaque classe.

Pour rencontrer les enseignants, vous pouvez prendre rendez - vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

• **Santé et bien-être des enfants**

Les enfants doivent être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi). Les enfants malades (fièvre, diarrhée, maladie contagieuse...) ne peuvent pas être acceptés à l'école. Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice.

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école, sauf protocole mis en place pour une maladie chronique.

Nous demandons également aux parents de nous signaler la présence de poux sur les têtes de vos enfants, afin d'en informer les autres parents et d'éradiquer ces petites bêtes.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes, ceintures, tongs, mules etc....). Pour des raisons de sécurité, les écharpes longues sont interdites, et les écharpes tubulaires fortement recommandées.

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...). L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

• **Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves**

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 2 parents titulaires (et 2 parents suppléants) représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans les panneaux d'affichage. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les représentants de parents élus. Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis et propositions sur la vie de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur, et au maire, un autre vous est distribué.

Vous pouvez également consulter le site de la mairie de Zimmersheim, dans l'onglet « Vivre à Zimmersheim » pour consulter certains documents (liste de fournitures, horaires de rentrée, parents d'élèves) mais aussi pour découvrir ce qu'on fait à l'école de Zimmersheim !

Le Péri-scolaire « Les Crocos »

La responsable : Mme Rouvre Julie

Les animatrices sont au nombre de 2.

L'agent de service : Marie

Le fournisseur de repas : L'Alsacienne de Restauration

Numéro de téléphone : 03.89.45.52.87

Adresse mail : julie.rouvre@mulhouse-alsace.fr

Les inscriptions pour le péri-scolaire se font auprès de la responsable du péri-scolaire. Pour tout ajout ou annulation de repas, merci d'appeler le péri-scolaire avant 8h15 le jour - même (en cas d'annulation tardive, le repas sera facturé).

Le péri-scolaire prend en charge les élèves hors temps scolaire, à savoir, de 11h30 à 13h20 et de 16h à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il n'y a pas de péri-scolaire le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Vacances scolaires 2019/2020

(sous réserve de modifications)

Calendrier Officiel	
Pré-rentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2019
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2019
Toussaint	Vendredi 18 octobre 2019 au lundi 4 novembre 2019
Noël	Vendredi 20 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020
Hiver	Vendredi 14 février 2020 au lundi 2 mars 2020
Printemps	Vendredi 10 avril 2020 au lundi 27 avril 2020
Début des vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2020

Le départ en vacances a lieu après la classe le vendredi, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pont de l'Ascension : les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020 et le samedi 23 mai 2020.



L'équipe pédagogique vous souhaite une très belle année scolaire !